



Financement durable : cycle d'investissement de l'OMS

Rapport du Directeur général

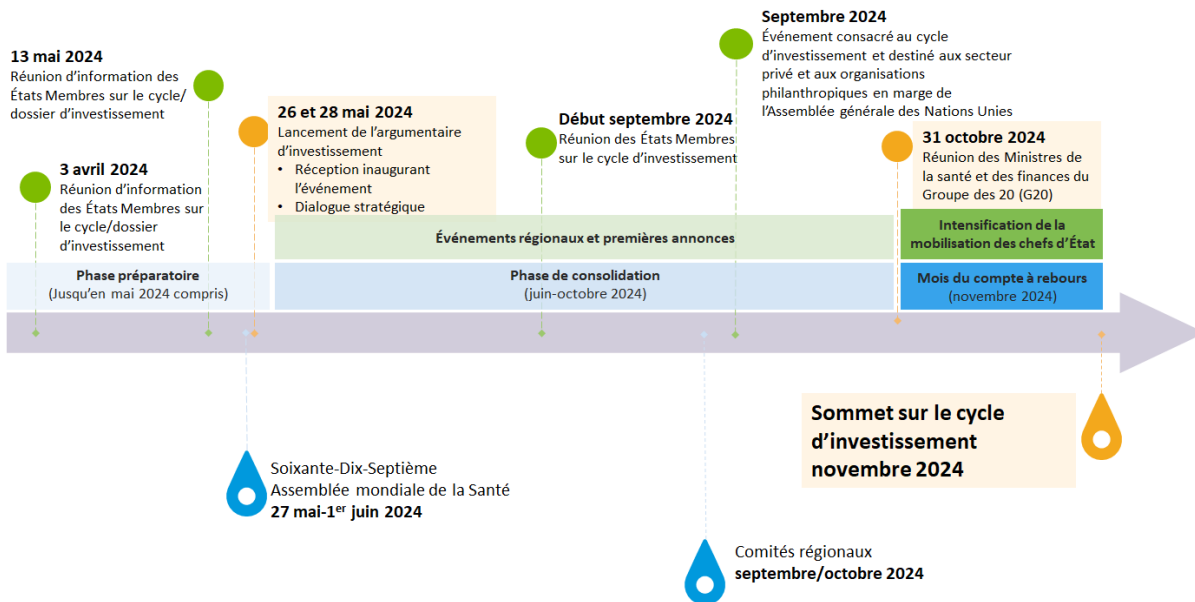
1. Le présent document est soumis pour donner suite à la décision EB154(1) (2024) et fait le point sur les préparatifs du cycle d'investissement de l'OMS. Il porte sur les progrès réalisés en ce qui concerne les modalités et l'argumentaire d'investissement, ainsi que les éléments financiers et la mobilisation des ressources.
2. Comme il est indiqué dans le document EB154/29 Rev.1, le cycle d'investissement de l'OMS vise à préserver l'élan politique mondial en faveur de la santé afin de rassembler les parties prenantes autour du quatorzième programme général de travail, 2025-2028 (quatorzième PGT) et de rendre les finances de l'Organisation plus prévisibles et plus souples.

MODALITÉS

3. Comme il est demandé dans la décision WHA76(19) (2023), le principal événement consacré au cycle d'investissement aura lieu au quatrième trimestre de 2024. Le Secrétariat poursuit la collaboration avec les États Membres coorganisateur de toutes les Régions afin d'organiser un événement qui devrait rassembler les chefs d'État et de gouvernement. En préparation de l'événement, le Secrétariat identifie les principales possibilités au niveau régional et mondial pour créer une dynamique et offrir des occasions de s'engager à faire des contributions et de les annoncer.
4. Le pays hôte du cycle d'investissement a été déterminé, ainsi que trois coorganisateur. En outre, au moment où la rédaction du présent document s'achève, quatre autres États Membres sont susceptibles d'accepter d'apporter leur concours en tant que coorganisateur. Les dernières informations seront données oralement lors de la Soixante-Dix-Septième Assemblée mondiale de la Santé en mai 2024.

5. Jusqu'à l'événement principal du cycle d'investissement en novembre 2024, le calendrier présenté dans la Figure 1 ci-dessous est proposé :

Figure 1. Feuille de route du cycle d'investissement



6. Au cours de la Soixante-Dix-Septième Assemblée mondiale de la Santé, l'argumentaire d'investissement, intitulé « Un monde mobilisé pour la santé, la santé pour tout le monde », sera lancé avec les États Membres et d'autres contributeurs. Le Secrétariat prépare actuellement l'argumentaire d'investissement, qui consistera en un ensemble d'arguments solides et convaincants, donnant aux donateurs une vision claire des raisons pour lesquelles il est judicieux d'investir dans l'OMS d'un point de vue économique. S'appuyant sur les données relatives au retour sur investissement de l'OMS, publiées précédemment, selon lesquelles pour chaque dollar investi, les retombées économiques des investissements dans l'Organisation s'élèvent à 35 dollars des États-Unis,¹ l'argumentaire d'investissement détaillera plus précisément comment l'OMS permettra de sauver des vies au cours de la période du quatorzième PGT, et les voies par lesquelles elle compte obtenir cet impact. Des analyses plus poussées de domaines spécifiques illustreront comment l'OMS contribue à l'obtention de résultats grâce à trois réorientations stratégiques autour du leadership (y compris les partenariats et la définition des thèmes à traiter), des produits techniques et du modèle différencié d'appui aux pays. Des précisions supplémentaires seront ainsi fournies sur ce que fait l'OMS, et où, pour obtenir un impact. De plus, l'argumentaire d'investissement présentera les besoins budgétaires et les gains d'efficacité estimés grâce au nouveau modèle de financement, gages de transparence et de responsabilisation pour les investisseurs potentiels. Des groupes de modélisation externes et des experts universitaires en analyses économiques ont été sollicités pour apporter une rigueur méthodologique au document.

7. Le Secrétariat élabore actuellement une page consacrée au cycle d'investissement sur le site Web de l'OMS, qui présentera des informations utiles et des liens vers les pages connexes, hébergera le rapport sur l'argumentaire d'investissement, et servira d'une manière générale de « guichet unique » pour les principaux aspects du cycle d'investissement. D'autres aspects de la communication interne et externe sont

¹ *Un sain investissement : argumentaire pour financer durablement l'OMS*. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2022 (<https://iris.who.int/handle/10665/362011>, consulté le 10 avril 2024).

mis en place afin d'assurer la participation du personnel et des parties prenantes dans le cycle d'investissement ; la gestion des risques liés aux communications fait également l'objet d'approches élaborées en parallèle.

ÉLÉMENTS FINANCIERS ET DÉMARCHE DE MOBILISATION DES RESSOURCES

8. Le Secrétariat met en œuvre son plan de mobilisation des ressources axé sur le renforcement des relations avec les donateurs souverains, l'élargissement de la base des donateurs et l'établissement d'une collaboration à long terme, consolidée et fondée sur les résultats avec les organisations philanthropiques. La Fondation pour l'OMS intensifie ses efforts du côté du secteur privé et conformément au Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques.

9. Lors de la cent cinquante-quatrième session du Conseil exécutif en janvier 2024, les États Membres ont demandé au Secrétariat de fournir des détails supplémentaires sur l'enveloppe budgétaire du quatorzième PGT,¹ y compris la ventilation par résultats de l'OMS. Pour ce faire, il est nécessaire d'établir un cadre de résultats (résultats et produits) pleinement défini, puis d'organiser des consultations sur les priorités avec les États Membres et de procéder à une évaluation des coûts des travaux du Secrétariat. Parallèlement à la rédaction du présent document, se déroule la dernière série de consultations concernant le quatorzième PGT. Bien que le Secrétariat ait commencé à ébaucher à un stade précoce les produits du budget-programme 2026-2027, il n'est pas possible d'établir pleinement l'ordre des priorités et les coûts avant les dernières étapes de l'élaboration du budget-programme. C'est pourquoi le Secrétariat adopte une approche en deux étapes.

- **D'ici la Soixante-Dix-Septième Assemblée mondiale de la Santé (27 mai-1^{er} juin 2024) :** les États Membres ont récemment défini, dans le cadre de l'élaboration du budget programme 2024-2025, leurs priorités en matière de collaboration avec l'OMS. Ces priorités, dont la pertinence et le bien-fondé sont de ce fait indéniables, serviront de base aux prévisions budgétaires préliminaires pour le quatorzième PGT. Le Secrétariat alignera ces priorités établies sur le nouveau cadre de résultats du quatorzième PGT et, grâce à cet alignement, sera en mesure de présenter un budget préliminaire par résultats du quatorzième PGT à la Soixante-Dix-Septième Assemblée mondiale de la Santé, pour information.
- **D'ici le sommet consacré au cycle d'investissement (novembre 2024) :** le Secrétariat sera en mesure d'établir les priorités préliminaires et les coûts des produits proposés pour l'élaboration du budget programme 2026-2027. L'établissement des coûts du budget programme 2026-2027, fondé sur l'ordre de priorité des résultats de l'OMS défini par les États Membres, constituera une estimation plus précise qui fournira des détails plus complets sur l'enveloppe budgétaire pour le cycle d'investissement. Le projet de chiffrage du budget programme devra être mis au point d'ici novembre 2024, à temps pour le cycle d'investissement, et pour respecter les délais fixés par les organes directeurs pour la préparation du budget programme.

AFFECTATION DES RESSOURCES ET RAPPORTS AUX DONATEURS

10. À la suite de discussions antérieures avec les États Membres et d'autres partenaires, et conformément à la finalité et à la vision de réussite du cycle d'investissement, le Secrétariat propose d'apporter

¹ Voir les procès-verbaux de la cent cinquante-quatrième session du Conseil exécutif, deuxième séance, section 2 (en anglais seulement).

les modifications suivantes a) à la définition des fonds thématiques souples ; b) au mécanisme d'allocation ; et c) aux rapports sur les fonds.

11. Comme convenu avec les États Membres, la définition des fonds thématiques sera élargie pour permettre un degré plus élevé de spécificité de la part des donateurs et devrait faciliter la transition, de la part des contributeurs, de contributions volontaires à objet désigné vers des contributions volontaires présentant une plus grande souplesse. Les niveaux de spécification suivants seront traités comme fonds thématiques :

- les contributions données au niveau mondial avec une spécification programmatique jusqu'au niveau du produit, celui étant inclus ;
- les contributions avec une spécification géographique jusqu'au niveau du bureau principal et une spécification programmatique jusqu'au niveau des résultats ;
- les contributions avec une spécification géographique jusqu'au niveau du bureau de pays et une spécification programmatique jusqu'au niveau de l'objectif stratégique ; et
- la nouvelle définition du financement thématique sera appliquée lors du lancement du cycle d'investissement ; c'est-à-dire pour tous les engagements pris à partir de la Soixante-Dix-Septième Assemblée mondiale de la Santé pour la période 2025-2028.

12. Le Comité de l'allocation des ressources répartit de manière transparente les contributions volontaires thématiques entre les **produits programmatiques**, en s'appuyant sur un processus de consultation à trois niveaux. L'allocation des ressources se fait dans le plein respect de l'affectation thématique choisie par les donateurs dans le cadre de l'accord. Le Comité s'appuie sur des équipes de réalisation des produits, qui sont des réseaux techniques représentant les trois niveaux de l'Organisation, pour recommander la répartition des fonds entre les trois niveaux dans le cadre des produits programmatiques déterminés par le Comité. Grâce au renforcement de la représentation des bureaux de pays, la composition du Comité est désormais plus inclusive. Les procédures continuent d'être améliorées afin d'assurer une distribution plus rapide des fonds thématiques et d'obtenir un impact maximum. Le processus est totalement transparent et les rapports sont mis à la disposition des donateurs conformément au calendrier défini dans l'accord conclu avec le donateur. Les informations sur la répartition des fonds thématiques des États Membres sont accessibles au public sur le portail Web de l'OMS, et il est envisagé d'adapter celui-ci afin d'afficher les dons thématiques potentiels ne venant pas des États Membres.

13. En ce qui concerne les exigences en matière de rapports, le Secrétariat travaille avec les États Membres à l'élaboration de modèles de rapports normalisés, comme cela est déjà prévu dans le Plan de mise en œuvre de la réforme établi par le Secrétariat.¹ Le Secrétariat analyse actuellement les exigences existantes en matière d'établissement de rapports, tant au sein de l'OMS que dans d'autres entités des Nations Unies. Les domaines d'activité dans lesquels une harmonisation pourrait être envisagée sont actuellement recensés et certains donateurs se sont portés volontaires pour défendre un processus d'harmonisation et apporter leur contribution à ces exigences. Cette question fera l'objet de discussions plus approfondies avec les États Membres ainsi qu'avec les groupes de donateurs pour des domaines sélectionnés afin de solliciter les idées, les suggestions et les contributions de la part des États Membres et d'autres partenaires afin d'améliorer encore l'établissement de rapports.

¹ Pour plus d'informations, voir le tableau de bord de l'OMS pour le suivi des activités du Plan de mise en œuvre de la réforme établi par le Secrétariat ([https://www.who.int/about/accountability/governance/member-states-portal/tracking-secretariat-implementation-plan-\(sip\)-actions](https://www.who.int/about/accountability/governance/member-states-portal/tracking-secretariat-implementation-plan-(sip)-actions), consulté le 24 novembre 2023).

MESURES À PRENDRE PAR L'ASSEMBLÉE DE LA SANTÉ

14. L'Assemblée de la Santé est invitée à prendre note du rapport.

= = =